



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

11 juin 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,  
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Action de l'Etat  
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre  
duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 juin 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)

A Angers, le 11 juin 2009

Pour le Préfet  
et par délégation  
la chef de bureau

signé

Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

### **DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST**

- Subdélégation de signature de M. Alain DECROIX, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de représentation du pouvoir adjudicateur.....6

- Subdélégation de signature de M. Alain DECROIX, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire 11

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

# **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST

- Subdélégation de signature de M. Alain DECROIX, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Le directeur interdépartemental des routes Ouest,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, en qualité de préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets et à la délégation de signature des préfets

Vu l'arrêté du 23 juin 2006 nommant M. Alain DECROIX, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2008 portant délégation de signature à M. Alain DECROIX, directeur interdépartemental des routes Ouest ;

ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Éric GUÉRIN, directeur adjoint, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives et techniques générales, pour les affaires relevant des domaines de compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DECROIX, directeur interdépartemental des routes Ouest, délégation de signature est donnée à M. Yvon PERRAMANT, secrétaire général, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives et techniques générales, pour les affaires relevant des domaines de compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest.

**Article 3 :** S'agissant des marchés passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans la liste jointe en annexe.

**Article 4 :** Les dispositions du présent arrêté s'appliquent également pour les marchés passés par les directions départementales de l'équipement 22, 29, 35, 44, 49, 53 et 56 avant le 1er septembre 2006 qui ont fait ou feront l'objet d'un transfert à la direction interdépartementale des routes Ouest.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace l'arrêté du 02 mars 2009 en matière de représentation du pouvoir adjudicateur, pris par Monsieur Alain DECROIX pour le Préfet et par délégation.

**Article 6 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des préfetures 22, 29, 35, 44, 49, 53 et 56

**Article 7** : Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest et le trésorier payeur général d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet coordonnateur des itinéraires routiers.

**Fait à Rennes, le 15 mai 2009**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur interdépartemental  
des routes Ouest

**SIGNÉ**

Alain DECROIX

Annexe à l'arrêté du 15 mai 2009 portant subdélégation de signature de M. Alain DECROIX, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Service	Unité	Nom – Prénom	Grade	Montant H.T. Marchés de travaux, services et fournitures
S.G	S.G	Yvon PERRAMANT	IDTPE	(1)
	PMGI	Marc LECOUSTRE	AAC	(2)
	PMGI	Maryvonne ROUXEL	AA1	(4)
	PMGI	Pierrick LEBRETON	AAP2	(4)
	PF	Franck LE HARS	ASD	(2)
	PGRH	Manon KERLAN	ASD	(2)
	PSI	Guirec MORVAN	ITPE	(2)
SQRU	Chef de Service	Alain CARMOUET	IDTPE	(1)
	MCom	Jean-Yves MORLAIX	TSC	(2)
SPT	Chef de Service	Gérard DELFOSSE	ICTPE2	(1)
	PPT	Hugues RAGEUL	ITPE	(2)
	PGP	Nicole CHAUVEL	ASD	(2)
	UGOA	Anne TOURNADRE	ITPE	(2)
SE	Chef de Service	Daniel PICOUAYS	ICTPE2	(1)
	PESR	Bérangère GALINDO	IDTPE	(2)
	PIT	Marie-Christine BRAILLY	IDTPE	(2)
SIR Rennes	Chef de Service	Michel JAMET	ICTPE	(1)
SIROA Nantes	Chef de Service	Arnaud GAUTHIER	IDTPE	(1)
	MOA Nantes	Patrice BARBET	IDTPE	(2)
	PAP Nantes	Catherine PUYRAZAT	ASD	(2)
District Brest	Chef de district Adjoint	Yvon CHEFDEVILLE	ITPE	(2)
		Gisèle CASTEL	TSC	(2)
		Patrice AUTRET	CTRL P	(3)
		Ronan TANNEAU	CTRL P	(3)
		Gilbert HEMERY	CTRL	(3)
		Isidore CALVEZ	CTRL D	(3)





		Christian DELOGE	CEE	(4)
		Daniel PEROT	CEE	(4)
		Loïc PIEL	CEE	(4)
		Stéphane BALLOT	CEE	(4)
		Frédéric BOSCHER	CEE	(4)
		Patrick DUBOIS	CEE	(4)
		Yannick MARTINAIS	CEE	(4)
		Éric CHOUANNIERE	CEE	(4)
		Patrick LE FORBAN	CEE	(4)
		Bruno PANNETIER	CTRL	(3)
		Loïc GERARD	CEE	(4)
		Patrick HARDY	CEE	(4)
		Bernard REGNAULT	CEE	(4)
		Jean-Claude TRAVERS	CEE	(4)
		Franck LECOINTRE	CTRL	(3)
		Yvon BIGOT	CEE	(4)
		Jacky MAUBOUSSIN	CEE	(4)
District Saint-Brieuc	Chef de district Adjoint	Didier BLAISE	ITPE	(2)
		Pascal CORNIC	TSP	(2)
		Claude PERRIN	CTRL	(3)
		Philippe BOUTEILLE	CEE P	(4)
		Loïc CARDINAL	CEE	(4)
		Gérard DURAND	CEE P	(4)
		Daniel PASCO	CEE	(4)
		Dominique TALBOURDET	CEE	(4)
		Christian MOREAU	CTRL D	(3)
		Francis RAULT	CEE P	(4)
		Jean-Luc GAC	CEE P	(4)
		Albert MOREL	CEE	(4)
		Rémy LE MEHAUTE	CTRL P	(3)
		Hervé JEZEQUEL	CEE P	(4)
		Didier TATON	CEE	(4)
		Christian LE LOSTEC	CEE	(4)
		Thierry GESRET	CTRL	(3)
		André PRUAL	CEE	(4)
		Loïc PICQUET	CEE	(4)
		Philippe HINGAN	CEE	(4)
		Stéphane RAVENEL	CEE P	(4)
		Philippe JOSSE	CTRL	(3)
		Robert LE DROGOFF	CEE	(4)
		Pascal PRESSE	CEE	(4)
		Luc JAUME	CEE	(4)
		René LALINEC	CTRL P	(3)
		René LE NECHET	CEE P	(4)
		David PHILIPPE	CEE	(4)
		Lucien LETERTRE	CEE	(4)
District Vannes	Chef de district Adjoint	Jean-Pierre ROUSSEAU	IDTPE	(2)
		Michel SAILLE	TSC	(2)
		Raphaël RENAUD	CTRL P	(3)
		Yannick BERNARD	CEE	(4)
		Jean-François COGARD	CEE	(4)
		François LE BRIS	CEE	(4)
		Gilles LE GAL	CEE	(4)
		Christian RIO	CEE	(4)
		Hervé HUGOT	CTRL P	(3)
		Yvon BERGOT	CEE	(4)

	Nathalie FRACCARO	CEE	(4)
	Yves JAFFRE	CEE	(4)
	Anthony QUERO	CEE	(4)
	Philippe LE DEVEHAT	CTRL	(3)
	Hervé ANDRE	CEE	(4)
	André CHEVALIER	CEE	(4)
	Pascal PELLETIER	CTRL P	(3)
	Pascal DONNEGER	CEE	(4)
	Bruno KERGARAVAT	CEE	(4)
	Roland RAOULT	CEE	(4)
	Gilles PICAUD	CEE	(4)
	Daniel CHAILA	CEE	(4)

- : dans la limite de 90 000 € H.T
- : dans la limite de 50 000 € H.T
- : dans la limite de 4 000 € H.T
- : dans la limite de 500 € H.T

## PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

- Subdélégation de signature de M. Alain DECROIX, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur interdépartemental des routes Ouest,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et spécifiquement l'article 44 I. relatif à la subdélégation de signature en matière d'ordonnancement ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets et à la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2006 nommant M. Alain DECROIX, Ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2008 portant délégation de signature à M. Alain DECROIX, directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 août 2008 modifiant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

### ARRETE

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents de la direction interdépartementale des routes Ouest mentionnés ci-après pour **l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget 223** du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire conformément aux dispositions insérées aux articles 2 à 7 de la présente décision.

**Article 2 :** Le directeur adjoint et les chefs de service sont autorisés à signer **l'engagement et la liquidation des recettes et des dépenses sur le budget 223** du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire dans la limite de leurs attributions et compétences. Ils exercent leur délégation relative aux propositions de mandatement et propositions de mandatement de réduction de paiement dans le cadre de l'organisation mise en place au sein de la direction régionale de l'Équipement de Bretagne (centre support mutualisé).

**Les chefs de service** sont autorisés à signer :

2.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés ;

2.2 les bons de commande des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

2.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

2.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 300 000 euros toutes taxes comprises.

Le directeur adjoint concerné est :

- Monsieur Éric GUÉRIN, Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les chefs de service concernés sont :

- Monsieur Alain CARMOUËT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service de la qualité et des relations avec les usagers ;
- Monsieur Gérard DELFOSSE, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service des politiques et des techniques ;
- Monsieur Michel JAMET, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service ingénierie routière de Rennes ;
- Monsieur Arnaud GAUTHIER, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière et des ouvrages d'art de Nantes ;
- Monsieur Yvon PERRAMANT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général ;
- Monsieur Daniel PICOUAYS, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service de l'exploitation.

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégués mentionnés au présent article la subdélégation telle que définie ci-dessus pourra être exercée par :

- Madame Nicole CHAUVEL, Attachée de l'Équipement, adjointe du chef du service des politiques techniques, responsable du Pôle gestion du patrimoine, en lieu et place de Monsieur Gérard DELFOSSE ;
- Madame Bérange GALINDO, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle exploitation et sécurité routière en lieu et place de Monsieur Daniel PICOUAYS ;
- Monsieur Marc LECOUSTRE, Attaché de l'Équipement, responsable du pôle moyens généraux et immobiliers au Secrétariat Général, en lieu et place de Monsieur Yvon PERRAMANT ;
- Monsieur Alain CARMOUËT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service de la qualité et des relations avec les usagers en lieu et place de Monsieur Yvon PERRAMANT ;
- Monsieur Daniel PICOUAYS, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service de l'exploitation en lieu et place de Monsieur Michel JAMET ;
- Monsieur Patrice BARBET, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle ouvrages d'art en lieu et place de Monsieur Arnaud GAUTHIER.

**Article 3 :** *Les chefs d'unité comptable* sont autorisés à signer l'engagement et la liquidation des recettes et des dépenses sur le budget 223 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire dans la limite de leurs attributions et compétences. Ils exercent leur délégation relative aux propositions de mandatement et propositions de mandatement de réduction de paiement dans le cadre de l'organisation mise en place au sein de la direction régionale de l'équipement de Bretagne (centre support mutualisé).

*Les chefs d'unité comptable* sont autorisés à signer :

3.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés ;

3.2 les bons de commande des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

3.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

3.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 200 000 euros toutes taxes comprises.

Les chefs d'unité comptable concernés sont :

- Monsieur Roger BERTIN, Technicien supérieur en chef, chef du district de Laval ;

- Madame Marie-Christine BRAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle ingénierie du trafic ;
- Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, Ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district de Brest ;
- Monsieur Didier BLAISE , Ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district de Saint Briec ;
- Madame Bérangère GALINDO, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle exploitation et sécurité routière ;
- Monsieur Yvon LE ROY, Ingénieur principal des travaux publics de l'État, chef du district de Rennes ;
- Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Vannes ;
- Monsieur Hugues RAGUEUL, Ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle des politiques techniques ;
- Madame Anne TOURNADRE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité gestion des ouvrages d'art ;
- Monsieur Marc LECOUSTRE, Attaché de l'Équipement, responsable du pôle moyens généraux et immobilier ;
- Monsieur Pascal FROMENTIN, chef de subdivision, chef du district de Nantes par intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégués mentionnés au présent article la subdélégation telle que définie ci-dessus pourra être exercée par :

- Monsieur Alain GUILLEUX, Technicien supérieur principal, adjoint au chef de district de Laval, en lieu et place de Monsieur Roger BERTIN ;
- Madame Bérangère GALINDO, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle exploitation et sécurité routière en lieu et place de Madame Marie-Christine BRAILLY ;
- Madame Gisèle CASTEL, Technicien supérieur en chef, adjointe au chef du district de Brest, en lieu et place de Monsieur Yvon CHEFDEVILLE pour ce qui relève du district de Brest ;
- Monsieur Pascal CORNIC, Technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Saint Briec en lieu et place de Monsieur Didier BLAISE ;
- Madame Marie-Christine BRAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité pôle ingénierie du trafic en lieu et place de Madame Bérangère GALINDO ;
- Monsieur Jean-Pierre LECOUEY, Technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Rennes en lieu et place de Monsieur Yvon LE ROY ;
- Monsieur Michel SAILLE, Technicien supérieur en chef, adjoint au chef du district de Vannes, en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU ;
- Madame Roselyne MORTEVEILLE, Secrétaire administratif de classe normale, responsable administratif du district de Nantes, en lieu et place de Monsieur Pascal FROMENTIN.
- Monsieur Hugues RAGUEUL, Ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle des politiques techniques, en lieu et place de Madame Anne TOURNADRE ;
- Madame Anne TOURNADRE, Ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité gestion des ouvrages d'art, en lieu et place de Monsieur Hugues RAGUEUL ;
- Madame Nicole CHAUVEL, Attachée de l'équipement, responsable du pôle gestion du patrimoine, en lieu et place de Monsieur Hugues RAGUEUL et de Madame Anne TOURNADRE ;
- Monsieur Alain CARMOUËT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service de la qualité et des relations avec les usagers en lieu et place de Monsieur Marc LECOUSTRE ;
- Monsieur Yvon PERRAMANT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de

- l'État, secrétaire général en lieu et place de Monsieur Marc LECOUSTRE ;
- Madame Manon KERLAN, Attachée de l'équipement, responsable du pôle ressources humaines en lieu et place de Monsieur Marc LECOUSTRE ;

**Article 4 : Les chefs de centre d'entretien et d'intervention** sont autorisés à signer :

4.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés ;

4.2 les bons de commande des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

4.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

4.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 50 000 € toutes taxes comprises.

Les chefs de centre d'entretien et d'intervention concernés sont :

- Monsieur Frédéric BRÉNÉOL, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Mayenne ;
- Monsieur Didier GARING, Ouvrier des Parcs et Ateliers, chef du centre d'entretien et d'intervention de Château-Gontier ;
- Monsieur Isidore CALVEZ, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de Melgven ;
- Monsieur Yvon VINÇOT, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de Melgven à compter du 01/06/2009 ;
- Monsieur Gilbert HEMERY, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de St Thégonnec ;
- Monsieur Patrice AUTRET, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Brest ;
- Monsieur Denis SALAUN, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Châteauneuf du Faou ;
- Monsieur Ronan TANNEAU, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Châteaulin ;
- Monsieur Rémy DURAND, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de La Séguinière ;
- Monsieur Didier FERRE, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de Goulaine ;
- Monsieur Gérard GUIFFANT, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de Nantes ;
- Monsieur Robert MOITEAUX, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention d'Héric ;
- Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Savenay ;
- Monsieur Hubert DESBLES, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Châteaubourg ;
- Monsieur Didier GAUTIER, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Bain de Bretagne ;
- Monsieur Daniel HELBERT, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention de Rennes ;
- Monsieur Franck LECOINTRE, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de Mordelles ;
- Monsieur Franck LECOINTRE, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de Pacé ;

- Monsieur Bruno PANNETIER, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de Saint-Aubin du Cormier ;
- Monsieur Thierry GESRET, Contrôleur chef du centre d'entretien et d'intervention de Pleslin-Trigavou ;
- Monsieur Philippe JOSSE, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de Loudéac ;
- Monsieur René LALINEC, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Rostrenen ;
- Monsieur Christian MOREAU, Contrôleur divisionnaire, chef du centre d'entretien et d'intervention Le Perray ;
- Monsieur Claude PERRIN, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Tramain ;
- Monsieur Hervé HUGOT, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Lorient ;
- Monsieur Philippe LE DEVEHAT, Contrôleur, chef du centre d'entretien et d'intervention de Ploërmel ;
- Monsieur Pascal PELLETIER, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Vannes ;
- Monsieur Raphaël RENAUD, Contrôleur principal, chef du centre d'entretien et d'intervention de Locminé.

**Article 5 : Les chefs d'équipe d'exploitation principaux et les chefs d'équipe d'exploitation des centres d'entretien et d'intervention** sont autorisés à signer :

5.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés;

5.2 les bons de commande des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

5.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

5.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 30 000 € toutes taxes comprises.

Les chefs d'équipe d'exploitation principaux et les chefs d'équipement d'exploitation des centres d'entretien et d'intervention concernés sont :

- Monsieur Rémi DENIEL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Châteaulin ;
- Monsieur Didier GUEDES, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Châteaulin ;
- Monsieur Pascal DONNEGER, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Vannes ;
- Monsieur Bruno KERGARAVAT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Vannes ;
- ;
- Monsieur Gilles PICAUD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Vannes ;
- Monsieur Roland RAOULT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Vannes ;
- Monsieur Philippe EVEN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Vannes ;
- Monsieur Hervé ANDRE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Ploërmel ;
- Monsieur André CHEVALIER, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Ploërmel ;
- ;
- Monsieur Anthony COURANT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Ploërmel ;
- ;
- Monsieur Yannick BERNARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Locminé ;
- Monsieur Jean-François COGARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Locminé ;
- Monsieur François LE BRIS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Locminé ;

- Monsieur Gilles LE GAL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Locminé ;
- Monsieur Christian RIO, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Locminé ;
- Monsieur Yvon BERGOT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Lorient ;
- Madame Nathalie FRACCARO, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Lorient ;
- Monsieur Yves JAFFRE, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Lorient ;
- Monsieur Anthony QUERO, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Lorient ;
- Monsieur Daniel GOUGEON, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Mayenne ;
- Monsieur Rémi LANDRI, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Mayenne ;
- Monsieur Bruno LERAY, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Mayenne ;
- Monsieur Eric DUFROS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Château-Gontier ;
- Monsieur Denis FOURNY, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Château-Gontier ;
- Monsieur Philippe CORBELIN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Château-Gontier ;
- Monsieur Philippe HINGAN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pleslin-Trigavou ;
- Monsieur Loïc PICQUET, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pleslin-Trigavou ;
- Monsieur André PRUAL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pleslin-Trigavou ;
- Monsieur Stéphane RAVENEL, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Pleslin-Trigavou ;
- Monsieur Robert LE DROGOFF, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Loudéac ;
- Monsieur Pascal PRESSE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Loudéac ;
- Monsieur Luc JAUME, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Loudéac ;
- Monsieur René LE NECHET, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Rostrenen ;
- Monsieur David PHILIPPE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rostrenen ;
- Monsieur Lucien LETERTRE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rostrenen ;
- Monsieur Jean-Luc GAC, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI du Perray ;
- Monsieur Albert MOREL, chef d'équipe d'exploitation, CEI du Perray ;
- Monsieur Francis RAULT, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI du Perray ;
- Monsieur Philippe BOUTEILLE, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Tramain ;
- Monsieur Loïc CARDINAL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Tramain ;
- Monsieur Gérard DURAND, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Tramain ;
- Monsieur Daniel PASCO, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Tramain ;
- Monsieur Dominique TALBOURDET, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Tramain ;
- Monsieur Hervé JEZEQUEL, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Guingamp ;
- Monsieur Christian LE LOSTEC, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Guingamp ;
- Monsieur Didier TATON, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Guingamp ;
- Monsieur Stéphane BALLOT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;
- Monsieur Patrick DUBOIS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;



- Monsieur Frédéric BOSCHER, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;
- Monsieur Yannick MARTINAIS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;
- Monsieur Éric CHOUANNIERE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;
- Monsieur Patrick LE FORBAN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Rennes ;
- Monsieur Patrick JUSTAL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Bain de Bretagne ;
- Monsieur Hervé MEREL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Bain de Bretagne ;
- Monsieur Yannick CAVALAN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Bain de Bretagne ;
- Monsieur Claude BAUDY, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Pacé ;
- Monsieur Christian DELOGE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pacé ;
- Monsieur Daniel PEROT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pacé ;
- Monsieur Loïc PIEL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Pacé ;
- Monsieur Jean-Yves BENARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Chateaubourg ;
- Monsieur Jean-Paul BRAUD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Chateaubourg ;
- Monsieur Daniel HAVARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Chateaubourg ;
- Monsieur Joël MORLIER, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Chateaubourg ;
- Monsieur Loïc GERARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Monsieur Patrick HARDY, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Monsieur Bernard REGNAULT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Monsieur Jean-Claude TRAVERS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Monsieur Yvon BIGOT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Mordelles ;
- Monsieur Jacky MAUBOUSSIN, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Mordelles ;
- Monsieur Cédric BESEAU, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Jean-Louis GABORIT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Patrice HERISSON, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Olivier ORHON, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Guillaume PACAUD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Philippe PROVOST, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Goulaine ;
- Monsieur Jean-Guy CERCLIER, chef d'équipe d'exploitation, CEI d'Héric ;
- Monsieur Alain JOLIVET, chef d'équipe d'exploitation, CEI d'Héric ;
- Monsieur Olivier LELIEVRE, chef d'équipe d'exploitation, CEI d'Héric ;
- Monsieur Loïc PARAGEAU, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI d'Héric ;
- Monsieur Olivier DUBOIS, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Nantes ;
- Monsieur Pascal LECHAT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Nantes ;
- Monsieur Bernard ROUGE, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Nantes ;
- Monsieur Jacques ROUGE, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Nantes ;
- Monsieur Thierry VENTROUX, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de

- Nantes ;
- Monsieur Yannick CHÂTEAU, chef d'équipe d'exploitation principal, CEI de Savenay ;
  - Monsieur Dominique DAVID, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Savenay ;
  - Monsieur Eric LEVEQUE, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Savenay ;
  - Monsieur Philippe LIBEAU, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Savenay ;
  - Monsieur Pascal CHAUVEL, chef d'équipe d'exploitation, CEI de Savenay ;
  - Monsieur J-Luc GUINEBAULT, chef d'équipe d'exploitation, CEI de La Séguinière ;
  - Monsieur Denis MERCERON, chef d'équipe d'exploitation, CEI de La Séguinière ;
  - Monsieur Didier ABELLARD, chef d'équipe d'exploitation, CEI de La Séguinière.

**Article 6 :**

Madame Manon KERLAN, Attachée de l'Équipement responsable du pôle gestion des ressources humaines au secrétariat général ;

Madame Élisabeth CORDELIER, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargée de la mission développement des compétences au secrétariat général ;

Monsieur Guirec MORVAN, Ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle systèmes d'information ;

sont autorisés à signer :

6.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés ;

6.2 les bons de commande des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

6.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

6.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 200 000 euros toutes taxes comprises.

**Article 7 : *Les agents administratifs*** ci-dessous sont autorisés à signer :

7.1 les bons de commande des marchés formalisés à bons de commande tel que stipulé par le cahier des clauses administratives particulières des dits marchés ;

7.2 les bons de commande relatifs au marché « fourniture de prestation de billetterie d'affaires et de prestations annexes pour les déplacements des personnels des services de l'Équipement », conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

7.3 les marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions fixées dans l'arrêté du directeur interdépartemental des routes Ouest du 15 mai 2009 portant délégation en matière de représentation du pouvoir adjudicateur ;

7.4 les bons, les lettres de commande, notamment les commandes adressées aux parcs départementaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les devis-programme relatifs aux droits à prestation des Centres d'études techniques de l'équipement, pour les commandes n'entrant pas dans le champ des bons de commande mentionnés aux 2.1, 2.2, 2.3 et dont le montant est inférieur à 500 € toutes taxes comprises.

*les agents administratifs concernés sont :*

- Monsieur Pierrick LEBRETON, Agent administratif, assistant au pôle gestion des moyens et immobilier ;
- Madame Maryvonne ROUXEL, Agent administratif, assistante au pôle gestion des moyens et immobilier.

**Article 8** : La présente décision annule et remplace l'arrêté du 05 mars 2009 en matière d'ordonnancement secondaire, pris par Monsieur Alain DECROIX pour le Préfet et par délégation.

**Article 9** : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56.

**Article 10** : Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest désignés par la présente décision sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à Monsieur le Trésorier Payeur Général d'Ille-et-Vilaine, à Monsieur le directeur régional de l'équipement de Bretagne.

**Fait à Rennes, le 15 mai 2009**

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur interdépartemental  
des Routes Ouest**

**SIGNÉ**

**Alain DECROIX**

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**